

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 83

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 14

I. – Supprimer l'alinéa 57.

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 58, ajouter la mention :

« VIII. – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel